

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 481 portant création d'un poste d'agent contractuel au Service de l'Information

n° 481

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 octobre 1963

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1963

Date du numéro  
31 octobre 1963

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 juin 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil Côte Française des Somalis

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 19 septembre 1963, A adopté dans sa séance du 5 octobre 1963 la délibération dont la teneur 1963.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est créé un poste d'agent contractuel au Service de l'Information pour la rédaction du « Réveil » de Djibouti.

#### Art. 2

— La dépensé sera imputée sur le

chapitre 14, article 3 du Budget local.

**Le Président de la Commission permanente p.i, Le Vice-Président : CHEHEM DAOUD CHEHEM.**